

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017**

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 20 Décembre 2017 à 18 H 30, à la salle des mariages de Mortagne-du-Nord sous la présidence de Monsieur Michel QUIÉVY, Maire.

Etaient présents : Quiévy Michel - Loin Bruno - Lumet Danielle - Dubois Jean-Pierre - Druart Marie-Claire - Lengacher Philippe - Fruchart Geneviève - Dupont Nicole - Langlemes Bernard - Noël Christian - Leseultre Françoise - Moreel Joëlle - Gahide Clarisse. formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Descouvemont Josette donne procuration à Quiévy Michel - Bloqueau Michel - Delprove Edgard - Walquant Bertrand - Verlynde Cédric - Verbrugge Stéphanie donne procuration à Dubois Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Druart Marie Claire.

### **DEBUT DE LA REUNION à 18 H 45**

#### **Approbation du compte rendu de la réunion du 15 Novembre 2017 puis signature du registre :**

(Compte rendu joint à la convocation)

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter trois questions à l'ordre du jour :

- Décision Modificative
- Autorisation pour se faire assister d'un avocat afin d'ester en justice
- Convention avec Espoir-Avenir

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour accepter l'ajout de ces questions.

#### **1°) : ESPACE NUMERIQUE DE PROXIMITÉ :** (Courrier joint à la convocation)

La CAPH rappelle les modalités de sortie du dispositif relatif aux espaces numériques de proximité et propose à la Ville de conserver le matériel de l'E.N.P. pour l'euro symbolique ou bien de le récupérer.

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Accepter la mise en œuvre des modalités de résiliation de la convention susvisée, et ce, telles que définies dans la délibération n°234/16 du Conseil Communautaire de la CAPH.
- Accepter la cession à l'Euro symbolique par la CAPH de l'ensemble des matériels, mobiliers et installations générales liés à cet espace numérique.
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

#### **2°) : ADMISSION EN NON-VALEUR :** (Courrier joint à la convocation)

Afin de régulariser la comptabilité communale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'admettre en non-valeur les sommes ci-après :

Débiteur : BOOGIE TIMES

Montant de la créance : 919,86 €

Nature de la créance : 2 mois de loyers mars et avril 2014 (location d'un bureau)

Titre de recette n°63 – Bordereau n°6 - du 03/03/2014 – Montant : 459,93 €

Titre de recette n°85 – Bordereau n°11 – du 03/04/2014 – Montant : 459,93 €

Motif de non recouvrement : procédure de liquidation judiciaire clôturée pour insuffisance d'actif.

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Admettre en non-valeur les sommes reprises ci-dessus.
- Imputer la dépense au compte 6541.
- Dire que les crédits ont été inscrits au Budget primitif 2017.
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

### **3°) : DECISION MODIFICATIVE 2017-11 :**

Par délibération n°064/2016 du 04 octobre 2016, le Conseil Municipal a décidé la création d'un lotissement rue de la Brelière. Afin de verser l'avance de la Commune au budget annexe lotissement, il convient de prendre la décision modificative suivante :

2031 : Frais d'études :	- 15.000,00 €	
21311 : Hôtel de Ville :	- 15.000,00 €	
21318 : Autres bâtiments publics :	- 30.000,00 €	
2151 : Voiries communales :	- 240.000,00 €	
21532 : Réseaux d'assainissement :	- 10.000,00 €	
21534 : Réseaux d'électrification :	- 20.000,00 €	
238 : Avances et acomptes :	- 29.660,00 €	
27638 : Créances sur autres établissements publics :		+ 359.660,00 €

- Accord à l'unanimité des membres présents pour :
- Effectuer ces modifications budgétaires.
  - Autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

### **4°) : APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT 2017 : (Distribution du budget annexe)**

Après explications de Monsieur le Maire et de Monsieur LOIN, premier Adjoint.

- Accord à l'unanimité des membres présents pour approuver ce budget annexe.

### **5°) : AUTORISATION ASSISTANCE AVOCAT POUR ESTER EN JUSTICE :**

Monsieur le Maire signale à l'Assemblée, que suite à une agression dont il a été victime par un habitant de la commune, il a décidé de déposer plainte.

- Accord à l'unanimité des membres présents pour :
- Autoriser Monsieur le Maire à se faire assister d'un avocat afin d'ester en justice pour l'affaire reprise ci-dessus.
  - Autoriser Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

### **6°) : CONVENTION ESPOIR AVENIR:**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, que par délibération n°2014/083 du 05 novembre 2014, le Conseil Municipal avait décidé de mettre à disposition, à titre gratuit, à l'association « ESPOIR – AVENIR », une pièce à usage de bureau et le garage de l'ancien bureau bâtiment des douanes, repris dans une convention.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de l'association demandant la remise à jour et le renouvellement de la convention.

- Accord à l'unanimité des membres présents pour :
- Décider de poursuivre la mise à disposition à l'association « ESPOIR – AVENIR », de la pièce à usage de bureau et du garage de l'ancien bureau des Douanes, sis au 66 quai des Mouettes,
  - Décider d'y ajouter les parcelles U 168, 169 et 170 (derrière le cimetière), la parcelle U 281 (rue du Cimetière), la parcelle U 103 et une partie de la parcelle U 102 et une partie de la parcelle U 1891 (dont les superficies seront inscrites dans la convention),
  - Fixer le montant du loyer mensuel à 300,00 € à partir du 01<sup>er</sup> Janvier 2018,
  - Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à venir, pour une durée d'un an, renouvelable 1 fois par tacite reconduction, dans les mêmes conditions,
  - Autoriser Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

FIN DE LA REUNION : 20 heures 10